# SCIENCE OUVERTE

## Guide pratique

UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE CENTRALE LYON

Cycle de la publication ..... 4
Diffuser son article en accès ouvert ..... 5
Gérer et ouvrir ses données ..... 6
Quel intérêt y a-t-il à bien gérer et à ouvrir ses données ? ..... 6
Suis-je obligé d'ouvrir mes données ? ..... 6
Outil indispensable : le Plan de Gestion de Données (PGD) ou Data Management Plan (DMP) ..... 7
Ouvrir ses données ..... 7
Obligations des financeurs et des évaluateurs ..... 8
Horizon 2020 ..... 8
ANR ..... 8
Instances d'évaluation ..... 8
Liens utiles ..... 9
Quiz ..... 10
Glossaire ..... 12
Contacts et référents ..... 14

# ÉDITO

La science ouverte a pour objectif le partage des savoirs, ainsi que la valorisation et la réutilisation des données, dans un esprit de validation et d'intégrité des pratiques scientifiques. Elle s'articule autour de deux axes : le libre accès aux publications et l'ouverture des données de la recherche et offre de nombreux avantages :

- un partage des connaissances qui rend la recherche plus efficace et facilite la réponse aux défis sociétaux,
- une meilleure visibilité des publications et l'amplification des citations,
- une lutte contre le plagiat car le dépôt d'une prépublication en accès ouvert permet de prouver l'antériorité de publication des résultats de la recherche,
- une évaluation plus juste des chercheurs basée sur le contenu des articles.

En 2006, l'École Centrale de Lyon ouvrait sa collection HAL*, prenant ainsi position en faveur du libre accès. Depuis, de nombreuses actions sont proposées par sa bibliothèque : Halathon, formations, participations à l'Open access week, escape game, expositions…

En 2020, tous les laboratoires de l'École s'efforcent de signaler systématiquement leurs publications dans HAL. La collection HAL* de Centrale Lyon compte plus de 21 000 notices de documents, dont 38% comportent le texte intégral.

La loi pour une République numérique* , le Plan national pour la science ouverte, les obligations imposées par les financeurs publics de la recherche (Commission européenne, ANR), rendent nécessaire une amplification de cette démarche en faveur de la science ouverte à Centrale Lyon.

Ainsi, l'École incite ses chercheurs à déposer systématiquement leurs publications en accès ouvert* (open access) et à mettre en place, dans chaque projet de recherche, un plan de gestion des données pour l'ouverture des données de la recherche (open data) dans le respect du principe «aussi ouvert que possible et aussi fermé que nécessaire».

À l'horizon 2022, Centrale Lyon vise quatre objectifs majeurs :

- atteindre 100% de signalement dans HAL pour les articles publiés dans l'année,
- augmenter la part de texte intégral en accès ouvert à 70% pour les articles déposés dans l'année,
- généraliser les plans de gestion de données* pour tout projet de recherche formalisé/financé,
- passer d'une collection* à un portail* École Centrale de Lyon dans HAL.

Ce guide est la première étape de la feuille de route de l'École en matière de science ouverte. Il donne les informations et recommandations nécessaires pour accompagner cette démarche au sein de l'établissement.

**Jean-Pierre Bertoglio**
**Directeur de la recherche**
École Centrale de Lyon

**cf glossaire*

# CYCLE DE LA PUBLICATION

**La diffusion d'un article en accès ouvert* peut se faire par publication dans une revue en accès ouvert et/ou par dépôt dans une archive ouverte* comme HAL. La loi pour une République numérique* de 2016 a grandement facilité la 2e option. Mais quelle version de l'article pouvez-vous ouvrir ? À quel moment du processus de publication ? Sous quelles conditions ? Cette double page vous apporte des réponses !**

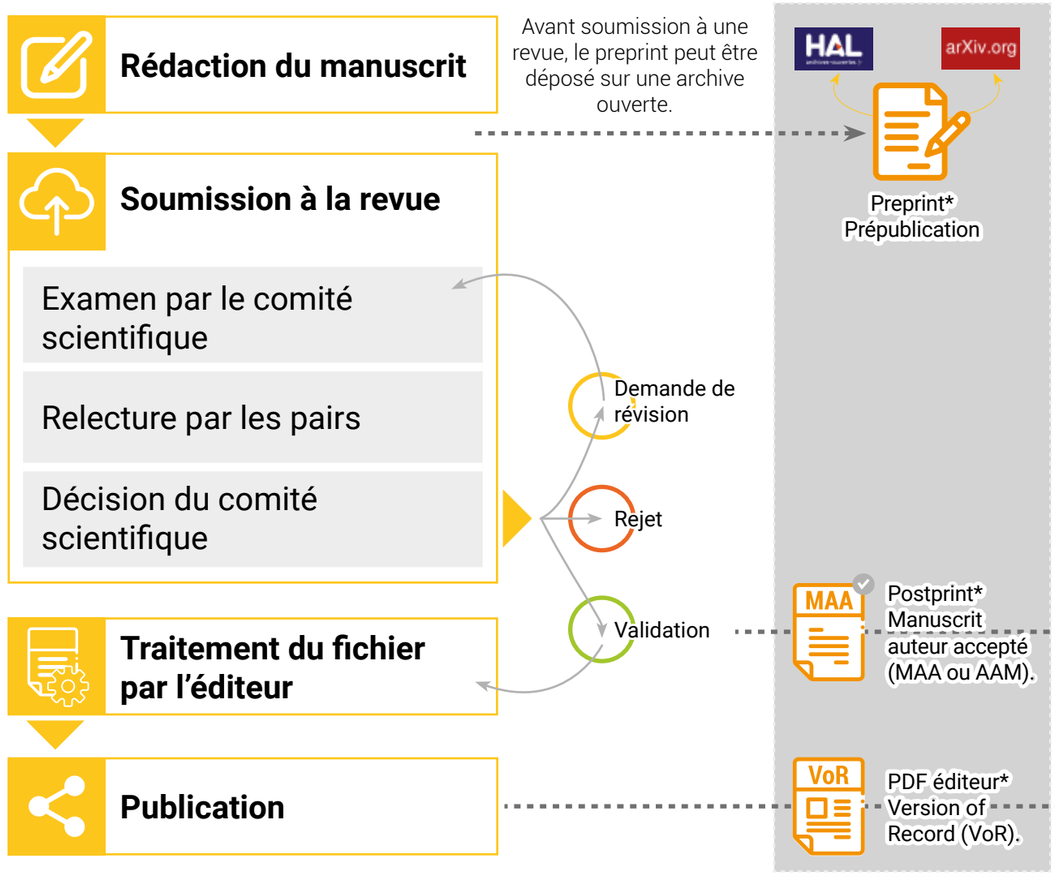


## Preprint, MAA, VoR... de quoi parle-t-on ?

**Preprint ou prépublication**
Version d'un article antérieure à l'aboutissement du processus de validation par les pairs et qui n'intègre donc pas les modifications demandées par le comité de lecture d'une revue.

**Postprint ou Manuscrit auteur accepté (MAA) ou Author accepted manuscript (AAM)**
Version de l'article acceptée pour publication intégrant les modifications demandées par le comité de lecture. Cette version, produite par les auteurs, ne porte pas la mise en page de l'éditeur (sans pagination, logo, mention du copyright...) mais son contenu est identique à la version éditeur (VoR).

**PDF éditeur ou Version of Record (VoR)**
Version finale de l'article, mise en forme et publiée par l'éditeur.

**cf glossaire*



# DIFFUSER SON ARTICLE EN ACCÈS OUVERT

***Je publie mon article dans une...***

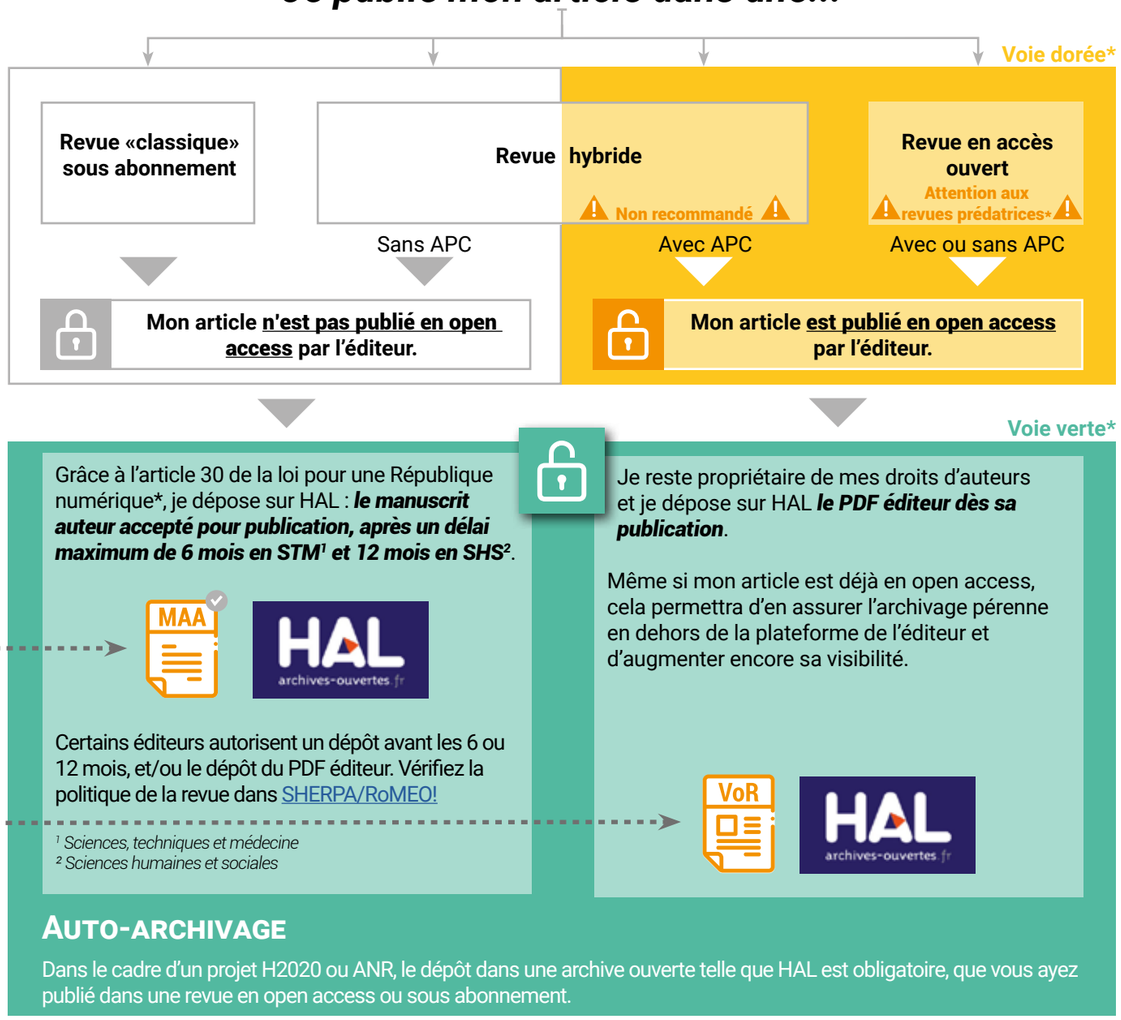


## Auto-archivage

Dans le cadre d'un projet H2020 ou ANR, le dépôt dans une archive ouverte telle que HAL est obligatoire, que vous ayez publié dans une revue en open access ou sous abonnement.

## Revues en accès ouvert : quelques définitions utiles

**APC**
Frais de publication qu'un auteur (ou son institution) doit payer à l'éditeur d'une revue scientifique pour pouvoir publier un article en accès ouvert. Les éditeurs traduisent APC par « author publication charges » ou même « article processing charges », mais il convient de se méfier des dérives tarifaires chez certains éditeurs : le montant à payer est souvent sans rapport avec les frais de publication réels, mais plutôt indexé sur le prestige de la revue. Les APC sont alors plutôt des « article prestige charges ».

**Revue en accès ouvert (Gold open access)**
Revue publiée nativement en accès ouvert. On parle de « full gold » lorsque la revue est entièrement en accès ouvert (par opposition aux revues hybrides). Certaines de ces revues imposent aux auteurs des APC (on parle de modèle auteur-payeur), mais d'autres modes de financement existent : financement par des institutions ou organismes de recherche, modèle freemium, crowdfunding...

**Revue hybride**
Revue diffusée par abonnement, mais qui propose à ses auteurs de payer des APC afin que leur article soit publié en accès ouvert. Il est fortement déconseillé de payer pour publier dans ce type de revues car elles induisent un double paiement : par l'auteur pour publier, et par l'institution pour s'abonner aux articles qui ne sont pas en accès ouvert.
Dans le cadre du Plan S (auquel participent l'ANR et la Commission Européenne) il est explicitement interdit de payer pour publier dans une revue hybride – mais pas interdit de publier dans une revue hybride sans payer les APC, à condition de rendre l'article librement accessible en déposant une version dans une archive ouverte*.

**cf glossaire*

# GÉRER ET OUVRIR SES DONNÉES

## MAIS D'ABORD, C'EST QUOI UNE «DONNÉE DE RECHERCHE» ?

L'OCDE définit les données de recherche comme «des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons) qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche».

EXEMPLES : résultats d'expérimentation, mesures, données statistiques, résultats de sondage, enregistrements d'entretiens, images, codes sources de logiciels...

**ATTENTION CEPENDANT**

- Les données de recherche ne se limitent pas aux données brutes : elles comprennent aussi les données traitées, dérivées ou analysées.
- Les données permettant de valider les résultats ne sont pas les seules données de recherche produites, ni les seules à pouvoir être ouvertes.

## QUEL INTÉRÊT Y A-T-IL À BIEN GÉRER ET À OUVRIR SES DONNÉES ?

- **Réduire le risque de perte de données** et en renforcer la sécurité grâce à des dispositifs de stockage et d'archivage adaptés.
- **Permettre un meilleur usage de l'argent public** en évitant la production de données redondantes et en facilitant leur réutilisation.
- **Œuvrer pour l'intégrité et la reproductibilité de la recherche** en facilitant la validation des résultats.
- **Ouvrir la voie à de nouveaux champs de la recherche** basés sur les données (data driven science, text and data mining) ; favoriser l'interdisciplinarité.
- **Valoriser ses recherches** en augmentant leur visibilité et leur impact : les jeux de données peuvent être cités via leur DOI* et être publiés dans des data papers*.
- **Établir la paternité sur ses données :** le dépôt des données sur un entrepôt* est horodaté et permet de se prémunir contre toute utilisation frauduleuse.

## SUIS-JE OBLIGÉ D'OUVRIR MES DONNÉES ?

Ouvrir ses données consiste à les rendre **gratuitement accessibles** en ligne et **librement réutilisables**.

Les bénéficiaires de projets financés par le programme **H2020** et par l'**ANR** ont l'obligation d'élaborer un **plan de gestion de données***. Ce plan doit prévoir les modalités de **partage** des données, ou, le cas échéant, **justifier leur non ouverture**.

**Certaines données** peuvent/doivent rester **fermées** en respect des obligations de **protection des résultats** et des données personnelles ou de confidentialité. Cela doit être **explicité dans le PGD*** (cf. page suivante).

En-dehors des projets H2020 ou ANR, la rédaction d'un PGD* et, dans la mesure du possible, l'ouverture des données **sont recommandées**.

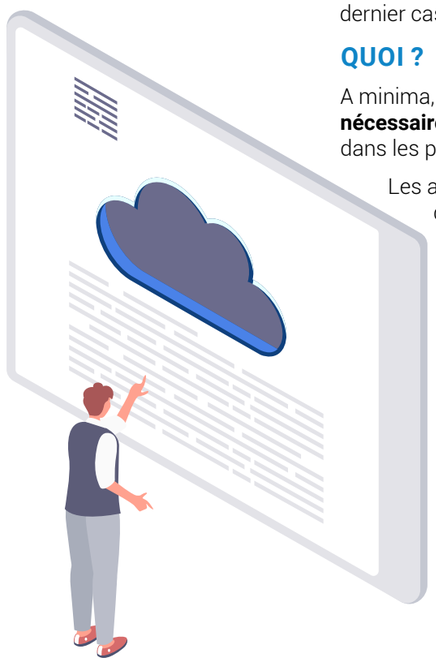

*cf glossaire

## OUTIL INDISPENSABLE : LE PLAN DE GESTION DE DONNÉES (PGD) OU DATA MANAGEMENT PLAN (DMP)

Le **PGD*** est un document dont l'objectif est de décrire comment les données de recherche générées seront gérées **pendant et après le projet**. Il est **obligatoire** dans les projets **H2020** et **ANR** dont il constitue un des livrables.

Pour vous guider dans la rédaction de votre PGD, des **modèles** sont proposés par les organismes financeurs et des **personnes ressources** sont là pour vous accompagner (cf. page «Contacts» à la fin de ce guide).

**Quel que soit le modèle suivi, le PGD est divisé en rubriques et doit permettre de répondre aux questions suivantes :**

| | |
|---|---|
| RESPONSABILITÉS | Qui est gestionnaire des données ? Qui en est propriétaire ? Quelles ressources sont attribuées à la gestion des données ? |
| COLLECTE | Quels types de données sont collectées ? Formats ? Volumétrie ? Appareils/logiciels utilisés ? |
| MÉTADONNÉES | Quelles métadonnées* et documentation* accompagneront les données pour les rendre compréhensibles et réutilisables ? |
| STOCKAGE | Comment les données seront-elles stockées pendant le projet, et archivées après ? Comment les fichiers seront-ils organisés (arborescence, convention de nommage...) ? |
| PARTAGE | |

V0 -> V1 -> V2... Le PGD* est un document évolutif, qui doit être mis à jour pendant le projet.

## OUVRIR SES DONNÉES

Le PGD* doit préciser quelles données seront ouvertes et quelles données resteront fermées (et, dans ce dernier cas, pourquoi).

### QUOI ?

A minima, les données, et métadonnées associées, **nécessaires à la validation des résultats** présents dans les publications doivent être ouvertes.

Les autres données peuvent aussi être ouvertes, dans les conditions spécifiées dans le PGD*.

### QUAND ?

Les données nécessaires à la validation des résultats présents dans les publications doivent être ouvertes **dès que possible** (dans l'idéal au moment de la publication).

Les autres données sont ouvertes selon les délais spécifiés dans le PGD*.

### OÙ ?

Si un **entrepôt* disciplinaire** reconnu existe, il est conseillé de le privilégier.

Dans le cas contraire, utilisez un **entrepôt* généraliste** comme **Zenodo**, géré par le CERN et recommandé par la Commission européenne.

### COMMENT ?

- Ajoutez toute la **documentation*** et les **métadonnées*** (titre, date, format...) utiles pour que vos données puissent être **comprises** et **réutilisées**.
- Appliquez une **licence ouverte** fixant les **droits de réutilisation** de vos données (par exemple licence Creative Commons* CC-BY) et gérez si besoin les droits d'accès.
- Attribuez un **DOI*** à vos jeux de données (Zenodo le fait automatiquement). Ils seront ainsi identifiables et citables. **Liez** ce DOI* au DOI* de la publication correspondante.

*cf glossaire

# OBLIGATIONS DES FINANCEURS ET DES ÉVALUATEURS

## HORIZON 2020

**Le programme de recherche et d'innovation européen Horizon 2020** instaure l'obligation de déposer dans une archive ouverte* toutes les publications issues des projets financés par la Commission européenne. L'objectif est de fournir un accès en ligne, ouvert et gratuit, aux informations scientifiques obtenues dans le cadre d'un projet européen, réutilisables par tous, selon les règles habituelles.

Par ailleurs, pour la majeure partie des projets de recherche Horizon 2020, il est également obligatoire de rendre accessibles et réutilisables gratuitement en ligne les données de recherche générées dans ces projets. Pour ce faire, un plan de gestion des données* doit être mis en place au début du projet et réactualisé par la suite.

Les coûts liés à ces deux obligations, sont éligibles au financement européen, et il est nécessaire de le prévoir dans le budget prévisionnel du projet.

Si ces obligations de publication ouverte et/ou d'accès ouvert aux données ne sont pas respectées, le bénéficiaire des fonds européens s'expose à des sanctions financières, c'est-à-dire le remboursement de tout ou partie de la subvention perçue.

## ANR

Pour les projets financés à compter du plan d'action 2019 de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et conformément au règlement financier, les partenaires d'un projet de recherche financé par l'ANR doivent s'engager à :

- déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche, de développement ou d'innovation dans une archive ouverte*, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la loi pour une République numérique*;
- fournir dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet un premier plan de gestion des données* qui sera réactualisé selon des modalités communiquées dans les Conditions particulières et le Règlement financier de l'ANR, lequel conditionne le versement du solde de la subvention ANR.

*cf glossaire

## INSTANCES D'ÉVALUATION

Certains organismes ne prennent en compte dans leurs évaluations que les publications issues d'une archive ouverte.

Ainsi, pour l'évaluation de l'activité de ses chercheurs, le CNRS ne retient désormais que les publications déposées dans HAL, c'est-à-dire décrites par une notice HAL avec accès au texte intégral de la publication.

Cette pratique est appelée à se généraliser aux autres instances (comme le HCERES).



«LA TENTATION DE LA FERMETURE DES PUBLICATIONS ET DES DONNÉES EST FORTE. POURTANT, LA SCIENCE EST UN BIEN COMMUN, QUE NOUS DEVONS PARTAGER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.»

*Frédérique Vidal, lors du discours pour le lancement du Plan national pour la science ouverte.*

# LIENS UTILES

**Retrouvez tous les liens et la version pdf du guide sur le site de la bibliothèque : https://bibli.ec-lyon.fr/science-ouverte**

## SOURCES D'INFORMATIONS SUR LA SCIENCE OUVERTE

Site du comité pour la science ouverte : ouvrirlascience.fr

Plan national pour la science ouverte sur ouvrirlascience.fr

Passeport pour la science ouverte - guide pratique à l'usage des doctorants sur ouvrirlascience.fr

Site sur la science ouverte de Couperin : openaccess.couperin.org

DoRANum, site d'auto-formation sur les données de la recherche : doranum.fr

Feuille de route science ouverte du CNRS sur le site science-ouverte.cnrs.fr

Plan S sur le site de Coalition-S : coalition-s.org

Article 30 de la loi pour une République numérique :

texte de loi sur legifrance.gouv.fr

Guide d'application de l'article 30 sur ouvrirlascience.fr

## BOÎTE À OUTILS

- **Archives ouvertes :**

HAL : hal.archives-ouvertes.fr

arXiv : arxiv.org

- **Outils de vérification des droits de dépôt :**

SHERPA/ROMeO : sherpa.ac.uk/romeo

FAQ sur la LRN sur openaccess.couperin.org

- **Entrepôts de données de recherche :**

Zenodo : zenodo.org

Annuaire d'entrepôts : re3data.org

- **Outil d'aide à la rédaction de PGD :**

DMP OPIDoR : dmp.opidor.fr

- **Répertoire des revues en accès ouvert :**

Directory of open access journals (DOAJ) : doaj.org

- **Outils pour se prémunir contre les revues prédatrices :**

Liste de revues prédatrices : predatoryjournals.com

Bonnes pratiques pour identifier les revues fiables : thinkchecksubmit.org

# **QUIZ**
# SCIENCE OUVERTE

### Si j'ai déjà rendu une publication accessible sur ResearchGate, il n'est pas nécessaire de la déposer sur HAL.

**FAUX.** *Contrairement à HAL, ResearchGate appartient à une société privée et ne permet pas un archivage pérenne : rien ne garantit que les publications qui y sont mises en ligne seront encore accessibles (ou accessibles gratuitement) à l'avenir. De plus, en l'absence de modération, rien ne garantit que leur diffusion ne contrevienne pas aux politiques de droits d'auteur des éditeurs.*

### Si j'ai cédé des droits exclusifs d'exploitation de mon article à un éditeur, cela signifie que je ne peux pas le mettre en libre accès sur une archive ouverte comme HAL.

**FAUX.** *Grâce à la loi pour une République numérique* de 2016, le dépôt du manuscrit auteur accepté pour publication est possible (cf. p.5 de ce guide) !*

### Il est parfois possible de déposer sur HAL la version de mon article publiée dans une revue sous abonnement.

**VRAI.** *C'est possible si votre éditeur autorise le dépôt de la version publiée en archive ouverte (c'est le cas par exemple de l'American Physical Society) – vérifiez la politique des revues et des éditeurs sur SHERPA/RoMEO.**

### Signaler les références de ses publications dans HAL, ce n'est pas à proprement parler faire de l'open access.

**VRAI.** *Signaler l'existence d'une publication n'est pas y donner accès : il est nécessaire de déposer le texte intégral de la publication dans HAL pour garantir un accès ouvert*.*

### Combien de métadonnées (champs à remplir pour décrire la publication : titre, auteur, date...) doivent obligatoirement être remplies pour déposer un article de revue dans HAL ?

☐ 4 ☑ 8 ☐ 16 ☐ 32

*HAL a beaucoup simplifié son interface de dépôt ces dernières années et permet une récupération automatique des métadonnées de la publication à partir du DOI* ou du fichier déposé. Déposer un document est donc vraiment l'affaire de quelques minutes !*

### Les articles déposés dans des archives ouvertes sont globalement moins bien cités que les autres.

**FAUX.** *Plusieurs études ont montré que les articles en libre accès étaient globalement plus cités que les articles dont le texte intégral n'est accessible qu'après paiement d'un abonnement. L'Open Access Citation Advantage Service de SPARC Europe propose un recensement des publications sur le sujet jusqu'en 2015.*

### Si j'ouvre l'accès à un preprint en le déposant sur une archive ouverte, il y a de grandes chances pour que les éditeurs refusent ensuite de me publier.

**FAUX.** *Il peut arriver que des éditeurs refusent de publier des articles dont le preprint a été diffusé, mais dans la très grande majorité des cas, le dépôt sur un serveur de preprints n'étant pas une publication dans une revue, les éditeurs acceptent cette pratique. Vérifiez par vous-même en consultant la politique des revues et des éditeurs sur SHERPA/RoMEO.**

### Les revues prédatrices* sont très difficiles à identifier car rien ne les distingue des autres revues en accès ouvert.

**FAUX.** *Un certain nombre de critères permettent d'identifier une revue prédatrice : démarchage par courriel, absence des bases de données bibliographiques (Scopus, Web of Science, DOAJ*...), informations erronées ou manquantes sur le site de la revue, processus d'évaluation non explicite ou très court...*

### La rédaction d'un plan de gestion de données* et le dépôt des publications sur une archive ouverte* comme HAL sont obligatoires pour les projets financés par le programme H2020 de l'UE ou par l'ANR.

**VRAI.** *cf. p.8 de ce guide.*

# GLOSSAIRE

### Accès ouvert / Open access

L'open access ou accès ouvert à la littérature scientifique est un mode de diffusion des publications scientifiques sous forme numérique, gratuitement et sans entraves, dans le respect du droit d'auteur.

On parle de « libre accès » lorsque la diffusion s'accompagne de la possibilité de réutiliser, adapter et redistribuer librement les contenus.

### Archive ouverte

Plateforme numérique permettant d'accéder gratuitement et sans entraves à des documents issus de la recherche scientifique (publications, mais aussi données, code source de logiciel...), généralement déposés par leurs auteurs (on parle d'auto-archivage). Une archive ouverte peut relever d'une ou de plusieurs disciplines, et être mise en place à l'échelle institutionnelle, nationale ou internationale.

HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire à vocation nationale, administrée par le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe, créé par le CNRS).

### Article 30 de la loi pour une République numérique

Cet article facilite le dépôt en archive ouverte* des publications scientifiques, en permettant aux chercheurs de déposer le manuscrit auteur accepté pour publication au plus tard 6 mois après la publication (12 mois en SHS), même en cas de cession exclusive des droits à un éditeur.

Deux conditions doivent être remplies pour que la loi s'applique, outre l'accord des co-auteurs :

- article issu d'une recherche financée au moins à moitié sur fonds publics (ce qui comprend les salaires des auteurs) ;
- article publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, la loi ne s'applique pas et il faut vous reporter au contrat ou à la politique de la revue (en consultant la base SHERPA/RoMEO*) pour connaître vos droits à déposer en archive ouverte.

### Collection / Portail HAL

Collections et portails sont des sous-ensembles de HAL.

Une collection est constituée d'un ensemble de dépôts qui sont sélectionnés à partir de critères choisis par la personne en charge de la collection (gestionnaire de collection). Une collection peut par exemple rassembler tous les dépôts d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche.

Un portail est constitué de tous les dépôts d'une institution (organisme de recherche, université, grande école...). Contrairement à la collection, le portail est doté d'un nom de domaine spécifique et d'une interface de dépôt propre, personnalisable par les administrateurs du portail.

### Data paper

Article scientifique décrivant un ou plusieurs jeux de données* produits au cours d'un processus de recherche (méthodes de collecte, matériel utilisé, potentiel de réutilisation...), et y donnant accès via un lien pérenne (DOI*) vers l'entrepôt de données* où elles ont été déposées.

L'objectif d'un data paper est d'informer la communauté scientifique de la disponibilité de ces jeux de données, et de faciliter leur réutilisation.

Les data papers font l'objet d'une révision par les pairs et sont publiés dans des revues scientifiques « classiques » ou dans des data journals – revue publiant exclusivement ce type d'articles.

### DOAJ (Directory of Open Access Journals)

Répertoire en ligne recensant les revues scientifiques intégralement en accès ouvert (« full gold open access »). Le DOAJ ne recense que des revues à comité de lecture, avec ou sans APC, et exclut les revues hybrides.

### Documentation de données

Ensemble d'informations accompagnant un jeu de données* et permettant de faciliter sa compréhension et sa réutilisation en indiquant, par exemple, comment les données ont été collectées, selon quelle méthodologie et avec quel matériel, quels traitements leur ont été appliqués et par qui, quelles sont les variables utilisées, comment sont structurés les fichiers.

### DOI (Digital Object Identifier)

Identifiant pérenne d'une ressource numérique. Un DOI unique est attribué à chaque article publié et permet de l'identifier de manière univoque.

### Embargo

Délai après publication au terme duquel l'auteur peut déposer son article en archive ouverte*. La loi pour une République numérique* limite cet embargo à 6 mois maximum après publication pour les STM (12 mois pour les SHS).

### Entrepôt de données (data repository)

Services en ligne permettant le dépôt, la description, la recherche et la diffusion des jeux de données*. Les entrepôts peuvent être disciplinaires ou généralistes et être déployés à l'échelle institutionnelle, nationale ou internationale. L'annuaire re3data.org recense plus de 2 000 entrepôts de données de la recherche. Si un entrepôt disciplinaire reconnu existe dans votre domaine de recherche, il est conseillé de le privilégier. Sinon, utilisez un entrepôt disciplinaire généraliste comme Zenodo, recommandé par la Commission européenne.

### Jeu de données (dataset)

Ensemble de fichiers de données formant une unité intellectuelle, accompagnés d'une documentation* et de métadonnées*.

### Licences Creative Commons

Licences régissant les droits de réutilisation et de distribution attachés à une œuvre. Il existe 6 licences différentes permettant aux auteurs de préciser ces droits (droit de modification ou non, droit d'exploitation commerciale ou non, etc), mais dans tous les cas, la licence Creative Commons permet la diffusion de l'œuvre à condition d'en créditer l'auteur. Ces licences sont souvent attachées aux articles publiés dans des revues en accès ouvert, et peuvent être attachés à un article au moment du dépôt en archive ouverte*.

### Métadonnées (metadata)

Ensemble d'informations structurées permettant de décrire une ressource informationnelle. Appliquées aux données de la recherche, elles permettent de décrire les jeux de données* (titre, auteur, date, mots-clés, DOI*, droits de réutilisation...) et d'en faciliter la gestion, la recherche et la réutilisation, notamment via les entrepôts de données*.

### Plan de gestion de données (data management plan)

Document ayant pour objectif de synthétiser la description et l'évolution des jeux de données* d'un projet de recherche et de préparer le partage, la réutilisation et la pérennisation des données en respectant autant que possible les principes FAIR (données faciles à trouver, accessibles, intéropérables et réutilisables). Le PGD est structuré en rubriques (collecte, description, stockage, partage...). DMP OPIDoR, outil proposé par l'INIST, permet de remplir son PGD selon un template prédéfini (par exemple les modèles proposés par le programme H2020 ou l'ANR).

### Revue prédatrice

Revue pseudo-scientifique dont l'objectif est de réaliser des profits sur le modèle « auteur-payeur » (cf. revue en accès ouvert). Les auteurs, généralement sollicités par mail, sont invités à soumettre des articles, lesquels sont systématiquement acceptés moyennant le paiement d'APC, quelle que soit la valeur scientifique des travaux soumis. Le projet collaboratif Stop Predatory Journals recense une liste des revues et éditeurs prédateurs potentiels, basée sur 10 critères.

### SHERPA/RoMEO

Plateforme répertoriant les politiques des éditeurs et des revues scientifiques en matière de diffusion en accès ouvert des articles (notamment par dépôt sur une archive ouverte*) : droit de déposer ou non la version postprint* ou le PDF éditeur*, délai à respecter...

La loi pour une République numérique* permet dans tous les cas de diffuser la version acceptée pour publication (postprint*) de l'article au plus tard 6 mois après sa publication par l'éditeur (12 mois en SHS). Si la loi s'applique à votre article, SHERPA/RoMEO vous sert alors à vérifier que l'éditeur ne vous offre pas des conditions encore plus favorables (possibilité de dépôser le PDF éditeur* ou délai plus réduit).

### Voie dorée ou Gold open access

Publication nativement en accès ouvert dans des revues scientifiques avec comité de lecture. Selon les revues et leur mode de financement, les auteurs peuvent avoir à payer des frais appelés APC.

### Voie verte ou Green open access

Diffusion d'un article en accès ouvert par auto-archivage (dépôt par l'auteur) sur une archive ouverte*. Ce dépôt n'induit pas de coûts pour l'auteur ni pour le lecteur, qui a gratuitement accès au contenu.

# CONTACTS ET RÉFÉRENTS

## BIBLIOTHÈQUE MICHEL SERRES

Responsable des services aux chercheurs et référent HAL pour Centrale Lyon : ..... nicolas.jardin@ec-lyon.fr

## RÉFÉRENTS HAL DANS LES LABOS

Pour Ampère : ..... laurent.krahenbuhl@ec-lyon.fr

Pour l'ICJ : ..... vignes@math.univ-lyon1.fr

Pour l'INL : ..... sylvie.goncalves@ec-lyon.fr

Pour le LIRIS : ..... webmaster-hal@liris.cnrs.fr

Pour le LMFA : ..... benoit.pier@ec-lyon.fr

Pour le LTDS : ..... manuel.cobian@ec-lyon.fr

## PROJETS COLLABORATIFS

Resp. des contrats nationaux : ..... veronique.merat@ec-lyon.fr

Resp. des projets Région, Carnot, UdL : ..... elisabeth.dalverny@ec-lyon.fr

Resp. des affaires européennes : ..... benedicte.martin@ec-lyon.fr

Chargée d'affaires européennes pour les contrats gérés à Centrale Innovation : ..... sylvie.rault@centrale-innovation.fr

UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE CENTRALE LYON

**École Centrale de Lyon**
36, avenue Guy de Collongue
69130 Écully
+33 (0)4 72 18 60 00

**www.ec-lyon.fr**

L'École Centrale de Lyon est une École du groupe des Écoles Centrale.

@CentraleLyon

2020 - Réalisation : Direction de la communication École Centrale de Lyon